

<b>DESCRIPTION DE LA DEMANDE</b>		<b>Référence dossier</b>
HOTEL DE VILLE Demande déposée le 21/10/2011 Complétée le 21/10/2011		N° EN 91691 11 19014
<b>Par :</b>	Monsieur BOUCHAIN Yannick	Certifié exécutoire par le Maire compté tenu de la réception en Préfecture le 19/12/11 le 19/12/11 Le Maire
<b>Demeurant à :</b>	6 rue Charles de Gaulle 91330 YERRES	
<b>Représenté par :</b>		
<b>Pour :</b>	Modification d'une enseigne	
<b>Sur un terrain sis à :</b>	8 Rue CHARLES DE GAULLE Yerres	

Le Maire,

Vu la demande susvisée ;  
Vu le code de l'Environnement,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté n° 2004-123 série A en date du 9 avril 2004, portant réglementation spéciale de la Publicité, des pré enseignes et des enseignes,  
Vu l'avis Favorable du service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

## ARRETE

**Article 1 :** La demande de pose d'enseigne est ACCORDEE.

**Article 2 :** L'éclairage de l'enseigne n'est autorisé que pendant les heures d'ouverture de l'activité signalée.

**Article 3 :** L'enseigne sera maintenue en bon état de propreté et, s'il y a lieu, de fonctionnement par la personne exerçant l'activité qu'elle signale. Elle sera supprimée par la personne qui exerçait l'activité signalée et les lieux seront remis en état au plus tard trois mois après la cessation d'activité.

**Article 3 :** M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé, pour information, à tous les chefs de services consultés.

**Article 4 :** Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- L'intéressé,
- Monsieur le Préfet de l'Essonne

Yerres, Le 16 décembre 2011

Jacqueline CAILLOT

Conseillère Municipale Déléguée  
Chargée de l'Urbanisme

Accusé de réception en préfecture  
091-219106911-20111216-2011-614-AR  
Date de télétransmission : 19/12/2011  
Date de réception préfecture : 19/12/2011



60, rue Charles de Gaulle  
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00  
Fax : 01 69 48 63 98